

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de février à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS*, dûment convoqués le 3 février 2026.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,

La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, F. Bechetoille, C. Decroux, M. Bourguignon, P. Meylan, S. Casabianca, C. Pasqualini

Procuration :

Absent(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	10
Votants	10
Dont pouvoirs	00

N° 2026-01

FINANCES- Budget Primitif 2026

Considérant le projet de budget proposé par le président, il est proposé au conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, d'adopter le budget primitif ci-après :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
	TOTAL DEPENSES	49 771.19 €
011	Charges à caractère général	31 800.00 €
65	Autres charges de gestion courante	17 471.19 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
	TOTAL RECETTES	49 771.19 €
002	Excédent antérieur reporté	23 471.19 €
70	Produits des services du domaine	10 500.00 €
74	Dotations, subventions et participations	15 800.00 €

Dans le cadre du passage à la M 57, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors chapitre 012) dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M. Thérèse DUBETTIER

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

Le Président,

Marc GENOUD

